

ZONE DE GOUVERNANCE Auvergne-Rhône-Alpes

ADJOINTS ADMINISTRATIFS – FIL DE L'EAU 3

**DECISIONS POUR LES POSTES POURVUS
SOUS RESERVE D'UNE AUTORISATION DE RECRUTEMENT LOCAL (ARL)**

La date de prise de poste est fixée au 3 décembre 2020, en raison de la loi mobilité (loi n° 2009-972 du 3 août 2009) qui exige un délai de prévenance de 3 mois,
(fin de la date de publication 3 septembre + 3 mois = 3 décembre).

POSTE				CANDIDAT RETENU			
Service	Intitulé de poste	N° poste	N° PEP	Nom prénom du candidat	Corps	Service d'origine	Observations
Préfecture 69	Chargé(e) du contrôle de légalité dans le domaine du droit des sols	920690189	2020-443810	WEISS Patrice	Adjoint administratif	DRAAF AURA	sous réserve d'attribution d'une ARL

Lyon, le 1^{er} octobre 2020

DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
Le directeur régional délégué

Signé

Eric TANAYS